CAN/ULC 533:2026

Norme sur dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie

ULC Standards
Normes ULC

CCN SCC

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ont été constitués en 1920 par lettres patentes émises par le gouvernement canadien. Ils entretiennent et exploitent des laboratoires et des services de certification pour le contrôle, la mise à l'essai et la certification d'appareils, d'équipement, de matériaux, de constructions et de systèmes dans le but de déterminer leur rapport avec les risques de mortalité, d'incendie et de perte de biens, et ils fournissent également des services d'inspection.

Normes ULC élabore et publie des normes et d'autres publications connexes relatives à la construction de bâtiments, à la protection par système d'alarme de sécurité et système d'alarme antivol, à la sécurité environnementale, au matériel électrique, à l'équipement de protection incendie, aux appareils à gaz et au mazout, aux produits d'isolation thermique, aux matériaux et aux systèmes, à l'utilisation d'énergie dans le milieu de la construction et à la sécurité au travail pour les services publics d'électricité.

Normes ULC est un organisme sans but lucratif et est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes.

Les Normes nationales du Canada élaborées par Normes ULC satisfont aux exigences et lignes directrices établies par le Conseil canadien des normes. Ces normes sont rédigées selon le principe du consensus par des personnes qui représentent un juste équilibre des intérêts visés par l'objet de la norme en cause sur le plan national.

Norme nationale du Canada

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux exigences et lignes directrices du CCN. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens.

En outre, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur les normes ULC, veuillez communiquer avec :

NORMES ULC
Téléphone : 1-888-853-3503
Courriel : ClientService@shopULStandards.com

Pour acheter des Normes ULC, visitez : https://www.shopulstandards.com

L'application primaire prévue pour cette norme est définie dans son domaine d'application. Il importe de préciser qu'il incombe à l'utilisateur de décider si la norme convient à ses besoins particuliers.

Il est possible de commander des exemplaires de cette norme auprès de Normes ULC.

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH FRENCH AND ENGLISH

Norme sur dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie, CAN/ULC 533

Quatrième édition, daté 1 Septembre 2015

Sommaire des sujets

Cette révision de la norme CAN/ULC 533 datée du 26 juin 2026 comprend les modifications suivantes dans les exigences :

– Suppression du descripteur de couleur « naturel »; 6.4.3.6.2.

– Mises à jour des publications de référence dans l'organisme de normalisation : Section 2, 3.5.5, 5.3, 6.2.2.4, 6.2.2.5, 6.3.7, 6.4.1.1, 6.5.1.2, 6.6.2, 8.8.7, 8.17.4.1, 8.22.1.2, 8.23.2, et 8.25.1.2.

– Mises à jour de l'annexe A.

Tout texte qui aurait été modifié de quelque manière que ce soit ou altéré par le système électronique de publication de l'ULSE est marqué d'une ligne verticale dans la marge.

Les exigences nouvelles et révisées ont été établies conformément aux propositions sur ce sujet, en date du 23 janvier 2026 et le 24 avril 2026.

VEUILLEZ NOTER QUE CERTAINS CODES RENVOIENT À UNE VERSION PÉRIMÉE DE LA PRÉSENTE NORME. DANS CES CAS, LES VERSIONS PERTINENTES PEUVENT ÊTRE ACHETÉES.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

CAN/ULC 533:2026

Norme sur dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie

ICS 91.190; 13.220.20

Première édition . . . . . décembre 1989
Deuxième édition . . . . . juillet 2002
Troisième édition . . . . . juillet 2008
QUATRIÈME ÉDITION . . . . . 1 SEPTEMBRE 2015
Révision . . . . . 8 juillet 2020
RÉVISION . . . . . 26 JUIN 2026

© 2026

Normes ULC

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de cette publication, par procédé électronique ou autre, est interdite, sauf sur permission préalable.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE ET SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES PERSONNES 7

PRÉFACE 9

1 DOMAINE D'APPLICATION.....11
2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE.....11
3 GLOSSAIRE.....13
4 GÉNÉRALITÉS.....14
4.1 COMPOSANTS.....14
4.2 UNITÉS DE MESURE 14
5 DIRECTIVES ET SCHÉMAS 15
6 CONSTRUCTION 16
6.1 GÉNÉRALITÉS 16
6.2 BOÎTIERS.....16
6.3 PROTECTION CONTRE LA CORROSION 20
6.4 RACCORDEMENTS DU CÂBLAGE SUR PLACE.....20
6.5 CÂBLAGE INTERNE 24
6.6 LIAISON À LA TERRE PAR CONTINUITÉ DES MASSES 25
6.7 COMPOSANTS ÉLECTRIQUES 26
6.8 DISTANCES D'ISOLEMENT 28
7 MARQUAGE 29
8 ESSAIS EN SERVICE.....30
8.1 GÉNÉRALITÉS.....30
8.2 INSTALLATION D'ESSAI 31
8.3 TENSIONS D'ENTRÉE.....31
8.4 FORCE D'OUVERTURE 32
8.5 FORCE STATIQUE 32
8.6 TENSION VARIABLE.....32
8.7 TEMPÉRATURE 32
8.8 TENUE DIÉLECTRIQUE.....33
8.9 ENDURANCE 34
8.10 TEMPÉRATURE AMBIANTE VARIABLE.....36
8.11 HUMIDITÉ 38
8.12 GRILLAGE.....38
8.13 CONTRAINTE DE TENSION DES COMPOSANTS 39
8.14 RÉSISTANCE AUX SECOUSSES 39
8.15 VIBRATIONS 40
8.16 DÉTENDEUR.....40
8.17 CORROSION.....40
8.18 PULVÉRISATION D'EAU (EXPOSITION À LA PLUIE).....42
8.19 EXPOSITION À LA POUSSIÈRE.....43
8.20 INVERSION DE POLARITÉ 43
8.21 COURANT DE CHOC ÉLECTRIQUE.....43
8.22 ESSAIS DES MATIÈRES POLYMÈRES.....45
8.23 ESSAIS DE RÉSISTANCE MÉCANIQUE DES BOÎTIERS 48
8.24 INTERFÉRENCES CAUSÉES PAR LES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES ET LE RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE.....50
8.25 PERMANENCE DES MARQUAGES.....52
8.26 ÉVALUATION DES REVÊTEMENTS CONFORMES DES CARTES DE CIRCUITS IMPRIMÉS.....52
8.27 ESSAIS DES MATÉRIAUX DE GARNITURES.....52
8.28 VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ DES PRODUITS ALVÉOLAIRES SOUPLES 53

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

9 ESSAIS DE FABRICATION ET DE PRODUCTION....53
9.1 GÉNÉRALITÉS....53
9.2 ESSAI DE TENUE DIÉLECTRIQUE – CHAÎNE DE PRODUCTION....53
TABLEAUX....55
FIGURES....63

ANNEXE A (À TITRE NORMATIF) – NORMES RELATIVES AUX COMPOSANTS

ANNEXE B (À TITRE INFORMATIF) – DIRECTIVES D'INSTALLATION

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

COMITÉ DE NORMES ULC SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE ET SUR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES PERSONNES

NOM	ORGANISME REPRÉSENTÉ	CATÉGORIE	RÉGION
Suzanne Alfano	CFAA	Membre intéressé à titre divers	Canada
Brent Early	Province of Manitoba	Organisme gouvernemental	Canada
Michele Farley	FCS Fire Consulting Services Ltd	Membre intéressé à titre divers	Canada
Grayson Flake	UL Standards & Engagement	Gestionnaire de projet TC – sans droit de vote	États-Unis
Haiyan Gao	City of Markham	Autorité compétente	Canada
Diane Haithcock	UL Standards & Engagement	Présidente TC – sans droit de vote	États-Unis
Gerry Landmesser	Standards Individuals	Membre intéressé à titre divers	Canada
Scott Lang	Honeywell International Inc	Producteur	États-Unis
Daniel Michael	UL Solutions	Mise à l’essai et normes	États-Unis
Jeffry Tondang	Siemens Canada Limited	Producteur	Canada
Jeffrey VanKeuren	Edwards	Producteur	États-Unis
Pery Zerbinos	Chubb Fire and Security	Chaîne d’approvisionnement	Canada

Il s'agit de la liste des membres du comité au moment de l'approbation du présent document. La composition du comité peut avoir changé depuis ce temps.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

PRÉFACE

Il s'agit de la quatrième édition de la norme sur dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie, CAN/ULC 533.

Cette édition de la norme a été approuvée officiellement par le comité technique de Normes ULC sur l'équipement et les réseaux avertisseurs d'incendie et sur l'équipement et les systèmes de sécurité des personnes.

La présente norme a été élaborée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes.

Les unités de mesure utilisées dans la présente norme sont celles du système international d'unités (SI). Il se peut que des mesures équivalentes approximatives soient indiquées entre parenthèses. C'est la première mesure qui prime.

L'annexe A, présentée à titre normatif, constituent une partie obligatoire de la présente norme.

L'annexe B est présentée uniquement à titre informatif.

Au Canada, il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Tous les avertissements de sécurité doivent être en français et en anglais. Il importe de signaler que certaines autorités canadiennes peuvent exiger que des marquages et/ou des directives de montage supplémentaires soient dans les deux langues officielles.

Cette quatrième édition de la norme nationale du Canada est fondée sur la troisième édition de la norme CAN/ULC-S533-08 et elle la remplace à présent.

Il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient sujets à des droits en matière de brevet. Normes ULC n'est pas tenu de signaler dans quelles circonstances ces droits en matière de brevet peuvent s'appliquer.

Cette norme CAN/ULC 533 fait l'objet d'une maintien continu; chaque révision est approuvée conformément aux exigences du CCN aux fins de l'accréditation d'un organisme d'élaboration de normes. Si aucune modification n'est apportée à la norme durant une période de quatre ans à compter de sa date de publication, l'action de révision, de réaffirmation ou de retrait de la norme doit être engagée.

Toute remarque ou proposition de révision de quelque partie que ce soit de la norme peut être soumise en tout temps. Les propositions doivent être soumises à l'aide de la Demande de proposition du Système d'élaboration des normes conjoint (CSDS) à l'adresse https://csds.ul.com.

La présente norme est destinée à être utilisée à des fins d'évaluation de la conformité.

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

Pas de texte sur cette page

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

1 DOMAINE D'APPLICATION

1.1 Cette norme doit s'appliquer aux *dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie* pour maintenir une porte en position fermée et dégager la porte pour permettre le droit de sortie. Les *dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie* sont considérés comme des *dispositifs auxiliaires* et ne font pas partie intégrante du *système d'alarme incendie*.

1.2 Cette norme porte sur les exigences physiques et de rendement relatives aux *dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie* aux fins d'utilisation conformément à la norme CAN/ULC 524, Norme sur l'installation des systèmes d'alarme incendie, et à la norme CSA C22.1, Code canadien de l'électricité, Première partie, Norme de sécurité relative aux installations électriques, et sous réserve du Code national du bâtiment du Canada.

1.3 Ces exigences visent les *dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie* utilisés dans des *emplacements ordinaires*, des *emplacements secs*, des emplacements humides, des emplacements mouillés, des emplacements intérieurs et des emplacements ouvrant sur l'extérieur.

1.4 *Les dispositifs de fixation et de déblocage de porte de sortie* utilisés dans des emplacements dangereux doivent être conformes à la présente norme, et les méthodes de câblage recommandées par le fabricant doivent satisfaire aux exigences pertinentes de la norme CSA C22.1, Code canadien de l'électricité, première partie, Norme de sécurité relative aux installations électriques, selon les risques présentés par l'emplacement.

2 PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 Toute référence non datée à un code ou à une norme apparaissant dans les exigences de la présente norme doit être interprétée comme faisant référence à la dernière édition de ce code ou de cette norme.

2.2 Les publications suivantes sont mentionnées dans la présente norme :

ASTM B117, *Standard Practice for Operating Salt Spray (Fog) Apparatus*

CSA C22.1, *Code canadien de l'électricité, première partie, Norme de sécurité relative aux installations électriques*

CSA C22.2 No. 0.15, *Adhesive Labels*

CSA C22.2 No. 0.17, *Évaluation des propriétés des matières polymères*

CSA C22.2 No. 0.4, *Bonding of Electrical Equipment*

CSA C22.2 No. 38, *Thermoset-Insulated Wires and Cables*

CSA C22.2 No. 49, *Flexible Cords and Cables*

CSA C22.2 No. 65, *Wire Connectors*

CSA C22.2 No. 66.1, *Low Voltage Transformers – Part 1: General Requirements*

CSA C22.2 No. 66.2, *Low Voltage Transformers – Part 2: General Purpose Transformers*

CSA C22.2 No. 75, *Thermoplastic-Insulated Wires and Cables*

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

CSA C22.2 No. 77, *Motors with Inherent Overheating Protection*

CSA C22.2 No. 94.1, *Enclosures for Electrical Equipment, Non-Environmental Considerations*

CSA C22.2 No. 94.2, *Enclosures for Electrical Equipment, Environmental Considerations*

CSA C22.2 No. 111, *General-Use Snap Switches*

CSA C22.2 No. 197, *PVC Insulating Tape*

CSA C22.2 No. 198.1, *Tubes isolants extrudés*

CSA C22.2 No. 4248.1, *Fuseholders – Part 1: General Requirements*

CSA C22.2 No. 4248.4, *Fuseholders – Part 4: Class CC*

CSA C22.2 No. 4248.5, *Fuseholders – Part 5: Class G*

CSA C22.2 No. 4248.6, *Fuseholders – Part 6: Class H*

CSA C22.2 No. 4248.8, *Fuseholders – Part 8: Class J*

CSA C22.2 No. 4248.9, *Fuseholders – Part 9: Class K*

CSA C22.2 No. 4248.11, *Fuseholders – Part 11: Type C (Edison Base) and Type S Plug Fuse*

CSA C22.2 No. 4248.12, *Fuseholders – Part 12: Class R*

CSA C22.2 No. 4248.15, *Fuseholders – Part 15: Class T*

CSA C22.2 No. 62368-1, *Audio/video, information and communication technology equipment – Part 1: Safety requirements*

IEC 60417 Database, *Graphical symbols for use on equipment*

National Research Council of Canada, National Building Code of Canada

UL 746A, *Polymeric Materials – Short Term Property Evaluations*

UL 746B, *Polymeric Materials – Long Term Property Evaluations*

UL 746C, *Polymeric Materials – Use in Electrical Equipment Evaluations*

UL 746D, *Polymeric Materials – Fabricated Parts*

UL 796, *Printed Wiring Boards*

UL 1638, *Visible Signaling Devices for Fire Alarm and Signaling Systems, Including Accessories*

UL 1971, *Signaling Devices for the Deaf and Hard of Hearing*

ULC 524, *L'installation des systèmes d'alarme incendie*

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.

ULC 526, *Les appareils à signal visuel pour systèmes d'alarme incendie, y compris les accessoires*

ULC 527, *Postes de contrôle pour les systèmes d'alarme incendie*

3 GLOSSAIRE

Remarque : Voici les définitions des termes en *italique* employés dans la présente norme :

3.1 *DISPOSITIF AUXILIAIRE* – *Dispositif* destiné à assurer la sécurité des occupants, déclenché par le *système d'alarme incendie*, mais qui n'en fait pas partie.

3.2 *POSTE DE CONTRÔLE* – Composant assurant le contrôle et le traitement logique d'un *système d'alarme incendie*.

3.3 *DISPOSITIF DE FIXATION ET DE DÉBLOCAGE DE PORTE DE SORTIE* – Ensemble de pièces coordonnées ou adaptées de l'équipement associé à la porte qui permettent de maintenir une porte en position fermée ou de dégager la porte.

3.4 *SYSTÈME D'ALARME INCENDIE* – Ensemble de dispositifs, dont au moins un *poste de contrôle*, un avertisseur manuel d'incendie et un dispositif de signalisation sonore, conçus pour avertir les occupants du bâtiment d'une situation d'urgence.

3.5 *EMPLACEMENT*

3.5.1 *EMPLACEMENT HUMIDE* – Emplacement protégé du soleil, de la pluie et de l'eau, mais qui peut être soumis à l'humidité ou à la condensation. Ces emplacements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les sous-sols, les granges, les entrepôts frigorifiques, les serres et les piscines intérieures. Ils peuvent également comprendre, sans toutefois s'y limiter, les emplacements partiellement protégés sous les voûtes, les marquises, les porches ouverts couverts, etc.

3.5.2 *EMPLACEMENT SEC* – Emplacement où le milieu ambiant est contrôlé et n'est pas soumis à l'humidité.

Source: CSA C22.1:24, Canadian Electrical Code, Part I (26th Edition), Safety Standard for Electrical Installations. © 2024 Canadian Standards Association. Please visit store.csagroup.org

3.5.3 *EMPLACEMENT ORDINAIRE* – Emplacement sec dans lequel, à une pression atmosphérique normale et dans des conditions normales d'utilisation, le matériel électrique n'est pas indûment exposé à des dommages attribuables à des causes mécaniques, à un excès de poussière, à de l'humidité ou à des températures extrêmes, et dans lequel le matériel électrique est entièrement protégé contre les dommages attribuables à une atmosphère corrosive, inflammable ou explosive.

3.5.4 *EMPLACEMENT EXTÉRIEUR* – Tout emplacement exposé aux intempéries.

REMARQUE : Les emplacements qui sont à l'abri des intempéries ne sont pas considérés comme étant des *emplacements extérieurs*.

3.5.5 *EMPLACEMENT MOUILLÉ* – Emplacement exposé à la pluie (ou à des pulvérisations de liquides non corrosifs et ininflammables) qui peut devenir saturé d'eau, ou qui n'est pas protégé des intempéries.

Source: CSA C22.1:24, Canadian Electrical Code, Part I (26th Edition), Safety Standard for Electrical Installations. © 2024 Canadian Standards Association. Please visit store.csagroup.org

ULSE INC. COPYRIGHTED MATERIAL – NOT AUTHORIZED FOR FURTHER REPRODUCTION OR DISTRIBUTION WITHOUT PERMISSION FROM ULSE INC.